



Le p'tit Simpléen

Le mot du maire

C'est avec un temps d'automne que l'on prend le temps de vous faire passer quelques nouvelles par le biais de ce journal. Merci encore à Héliena et toute son équipe pour la rédaction de celui-ci.

Notre centre bourg s'est vu revêtir de nouvelles couleurs avec la rénovation des bâtiments privés et celle en cours du restaurant. Suite à cela viendra le temps d'inaugurer tous ces travaux. Laissons passer l'automne ainsi que l'hiver et lorsque le printemps pointera son nez nous serons prêts, la date retenue est le 23 mars 2024 et vous y serez tous conviés.

Une nouveauté cette année, un marché de Noël sera organisé le weekend du 2 et 3 décembre 2023. Il sera organisé par l'école en collaboration avec l'évènement Téléthon et nous en profiterons pour mettre en lumière le bourg de Simplé le samedi soir 3 décembre ce qui rajoutera une belle animation à ce weekend.

Par cet article j'en profite pour vous passez un message. Suite aux incidents qui ont eu lieu à l'école de Simplé en mars dernier, de gros travaux sont à prévoir, la rénovation du chauffage avec un changement de chaudière et celle des menuiseries pour l'isolation. Ces travaux ont un coût très important pour l'école et le marché de Noël a pour but de récolter des fonds. Aussi n'hésitez pas à venir à cette animation de centre bourg et si vous voulez faire un don qui servira à financer ces gros travaux, il sera très apprécié. Ce don vous pouvez le faire soit directement à l'OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) ou à la mairie qui transmettra.

D'ores et déjà, reprenez la date des vœux 2024 qui aura lieu le dimanche 14 janvier.

Je vous souhaite une très bonne fin d'année 2023

Le Maire

Les dates à retenir



- **Dimanche 12 novembre**
Commémoration Armistice 11h30
- **Mercredi 15 novembre**
Pot-au-feu du club
- **Samedi 2 et dimanche 3 décembre**
Marché de Noël et Téléthon
- **Dimanche 14 janvier 2024**
Cérémonie des vœux
- **Samedi 24 février 2024**
Tournois tennis de table
- **Samedi 23 mars 2024**
Inauguration du bourg, commerce et logements apprenti
- **Dimanche 7 avril 2024**
Course de la rue creuse
- **Vendredi 19 avril 2024**
Drive fermier
- **Samedi 4 mai**
Tournois de foot familial
- **Samedi 22 juin 2024**
Simpléiades
- **Dimanche 30 juin 2024**
Fête de l'école à Marigné-Peuton

Secrétariat mairie

Téléphone mairie : 02.43.98.81.57

Téléphone Yannick CLAVREUL : 06.86.45.55.64.

Courriel : marie.simple@orange.fr

Téléphone Anthony BARREAU : 06.95.08.93.98.

Site internet : <https://simple53.fr/>

Téléphone Héliena FERRAND : 06.15.46.11.28

Facebook : <https://www.facebook.com/commune.de.simple.53/>

Ouverture du secrétariat :

Permanences effectuées par :

⇒ Cécile JALLU

- Lundi, mercredi : 9h-12h.
- Jeudi : 14h30-17h30.
- 1^{er} samedi du mois (sur RDV)

**Fermeture pour congés
du 25 au 30 décembre**

RPI : Année 2023-2024 – Sept oct

Le RPI a le plaisir d'accueillir cette année une nouvelle directrice, Mme Evelyne GASCHOT, enseignante en GS CP. Ci-joint la photo de la nouvelle équipe. De gauche à droite, en commençant par le haut : Emilie Renaud (CE1-CE2 sur Simplé), Amélie Houdemon (ASEM dans la classe de Maidie), Isabelle Dutertre (CM1-CM2 sur Simplé), Anaëlle Leclerc (décharge d'Evelyne le mardi en GS-CP), Evelyne Gaschot (GS-CP sur Marigné) et Maidie Gandubert (TPS PS MS sur Marigné).



Le RPI compte 78 élèves cette année.



Cette année 2023-2024 s'annonce sportive puisque le thème s'intitule « **Les JO du RPI, tout un défi !** », en lien avec les Jeux Olympiques qui se dérouleront en France l'été 2024.

Dans cette optique, une journée de lancement du projet s'est déroulée le 26 septembre pour tous les élèves (de la PS au CM2) sur le site de Marigné-Peuton. Des défis artistiques et sportifs étaient notamment au programme. →**Photo**

Lors de la prochaine période, 3 classes bénéficieront de séances d'escrime. D'autres défis solidaires, écologiques, artistiques, sportifs... attendent nos élèves tout au long de cette année scolaire et plusieurs temps forts rassembleront l'ensemble des élèves : célébration de Noël, bol de riz, fête d'école...

Nous restons disponibles pour toutes informations relatives à l'école.

Vous pouvez contacter Mme Evelyne Gaschot et toute l'équipe enseignante par téléphone au 02 43 70 04 60 (école de Marigné-Peuton) ou au 02 43 98 93 60 (école de Simplé) ou par mail à l'adresse suivante: rpi.marignsimple@ddec53.fr

Comité des fêtes

Cette année « Les *Simpléïades* » ont fait leur grand retour pour le plaisir de près de 400 personnes ! Nous remercions encore tous nos sponsors et nos bénévoles qui nous ont aidé pour cette belle soirée. Les prochaines *Simpléïades* seront le 22 Juin 2024 !

Nous avons aussi accueilli les embuscades cette année encore avec deux spectacles Les Apollons avec « et si c'était vrai » et Reno Bistan avec « Radio Bistan ». La commune s'est vu attribuer pour la 2^{ème} fois « la chaise d'or » prix du meilleur public du Festival de l'Humour.

Les jolies lumières de Noël de notre village seront mises en place le 25 Novembre.
L'assemblée générale aura lieu le 8 Décembre.

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour accueillir de nouvelles idées au sein de notre comité.



ASSimpléCosmes tennis de table

Le club se porte bien avec à son actif 31 joueurs divisé en 4 équipes. Le championnat par équipe a débuté le 22 septembre .Nous avons aussi engagé 3 équipes dans la coupe de la Mayenne, 2 dans la coupe des doubles et 5 dans la coupe Davis ce qui permet à ceux qui le veulent de pouvoir jouer presque tous les vendredi soirs.

Les entraînements sont les mercredi soir à partir de 19h à la Salle multiactivités de Simplé.

Toutes personnes qui seraient intéressées pour prendre une licence de tennis de table pour la saison prochaine, veuillez contacter Mr PEAN Mickael au 06.67.23.42.55

Le bureau est composé de :

Président : Mr Péan Mickael

Vice-président : Mr Chrétien Cédric

Secrétaire : Mme Béduneau Fabienne

Secrétaire adjointe : Mme Simon Ludivine

Trésorier : Mme Mahé Christophe

Trésorier adjoint : Mr Rouget Anthony



Sportivement vôtre

Entretien des bâtiments et des espaces verts pour les jeunes « Argent de poche »

Cette année encore, la municipalité a renouvelé l'opération Argent de poche du 10 au 24 juillet. Encadrés par Vincent et Claire, agents communaux, Léo, Marius, Louane et Eva ont pu effectuer divers travaux dans une bonne ambiance : taille de haies, désherbage et entretien des bâtiments communaux. Nous les remercions pour leur investissement durant cette opération.



US Simplé- Marigné-Peuton

Nouveau survêtement pour l'US Simplé Marigné-Peuton.



A noter dans vos agendas le traditionnel tournoi familial, qui se déroulera le samedi 4 Mai 2024 au terrain de foot de Simplé.

Infos

- ⇒ *Avis aux nouveaux habitants* Ne pas oublier de s'inscrire auprès de la mairie.
- ⇒ *Les menus de cantine sont consultables sur le site de la communauté de communes*
- ⇒ *Merci de surveiller vos animaux et de ne pas les laisser se promener seul dans le village.*
- ⇒ **RAPPEL** : Il est interdit de jeter dans les toilettes les lingettes pour les bébés !!!! cela perturbe le bon fonctionnement des lagunes... Merci

Club du Printemps

Nous avons mis à l'Honneur Mme Moussu Jacqueline ; son parcours : Elle est entrée Adhérente au Club en 1991 et 2 ans plus tard elle a été élue Trésorière jusqu'à Janvier 2023, soit 30 années. De la part du Bureau le Président lui offre un Panier garni. Une récompense bien méritée.



Les anniversaires des classes 03 et 08

La fête a eu lieu le Mercredi 11 octobre avec 24 personnes présentes ; 8 Femmes et 2 Hommes ont reçu chacun un colis. La photo avec 3 absents.



L'assemblée Générale est fixée le Mercredi 21 Février 2024. Une invitation sera donnée ou envoyée aux adhérents. Toute personne intéressée sera la bienvenue.

Quelques dates d'activités pour 2024 :

Le Mercredi 07 Février après-midi crêpes réservée aux Adhérents

Tous les Mercredis à partir de 14 h pour les Adhérents après-midi Belote ou autres Jeux, avec un Goûter/boisson offerts.

Le 2ème VENDREDI de chaque Mois après-midi Danse ouverte à tous

la Salle occupée de 13h30 à 19h, 1 fois par mois seulement.

Pour tous renseignements s'adresser au président : Paul LEMOINE 02 43 98 84 96 ou 06 06 63 41 15

Simplé Burlesque

Cette année 31 personnes de Simplé se sont déplacées pour le rassemblement des communes aux noms burlesques le 8 et 9 Juillet 2023 à Corps-Nuds dans le département de l'Ille et Vilaine.

Lors de cet événement un marché des terroirs était organisé et chaque commune venue, des quatre coins de la France, a pu exposer et vendre ses produits.

Durant tout le week-end de nombreux événements ont été organisés comme différents concerts et le grand repas des délégations regroupant 800 personnes.



Si vous êtes Mariol, Beaufou, Marans, Folles et Simplé venez nous rejoindre dans notre association.

Prochaine édition le 7-8 Juillet 2024 dans l'Indre (36) à Vatan... Et tu viendras !!!

« Les JO du RPI : tout un Défi ! »

Cette année 2023-2024 nos 75 élèves du RPI Marigné-Peuton/Simplé seront de grands sportifs ! Rugby, Judo, athlétisme, basket, piscine... mais aussi des défis solidaires, écologiques, artistiques et de santé seront proposés à nos champions au vu des Jeux Olympiques de Paris 2024



Nous accueillons une nouvelle cheffe d'établissement « Evelyne Gaschot » que vous avez pu rencontrer à l'assemblée générale le 13 Octobre 2023.

Les associations de parents d'élèves APEL et OGEC vous proposent de belles manifestations , à commencer par la balade gourmande qui a eu lieu le 1^{er} Octobre puis une vente de saucissons (novembre), le marché de Noël à Simplé avec ventes de chocolats et de sapins le 2 et 3 Décembre, une tombola de Noël (janvier), œufs de pâques (mars, avril) la course de la rue Creuse le 7 avril 2024 à Marigné-Peuton, le drive fermier le 19 avril, étiquettes personnalisées (juin)et bien sûr notre fête des écoles le 30 Juin 2024 à Marigné-Peuton.

Les assos tiendront aussi la permanence du bar de Marigné-Peuton le 19 Novembre.

L'école de Marigné-Peuton fera peau neuve à partir de juillet avec isolation, sol, peinture et cour refaite.

L'école de Simplé quant à elle sera dotée de convecteurs électriques et d'une remise aux normes de l'électricité.

Nous rappelons à toutes et tous que les assos ont besoin de l'aide des parents d'élèves mais aussi de tous ceux qui veulent prendre part aux travaux de nettoyage et d'entretien, les 1ers samedis des vacances scolaires, chacun peut mettre sa pierre à l'édifice pour faire vivre notre école et partager de bons moments et de belles rencontres !

Voici la présentation des bureaux :

APEL :

Présidente : Amandine Ballu / vice-président : Simon Pasquier
Secrétaire : Aline Joncheray / vice-secrétaire : Virginie Aubry
Trésorière : Aline Bouin / vice trésorière : Lise-Marie Gaubert
Membres : Charlotte Rousseau-Rose-Marie Pelé- Estelle Bouligny – Pauline Barillon– Anne-Marie Guesdon-

OGEC :

Présidente : Elisa MEIGNAN
Vice-présidente : Julie REVERDY
Secrétaire : Antoine JOUBERTON
Trésorière : Bérangère CLAVREUL
Membres : Sonia FOIN, Grégory MARTIN, Antoine MONGAZON, Mathilde RICOULT

N'hésitez pas à rejoindre les bureaux !!!!

14^{ème} édition
Course de la Rue Creuse
Dimanche 7 AVRIL 2024
Marigné Peuton

Restauration sur place

NOUVEAU PARCOURS
15 KM300
9h00

7km300 9h30

Inscription et information sur Timepulse

7€ licencié 9€ non licencié + 2€ sur place

Marigné Peuton
Commune de Simplé

Ventes de sapins et de chocolats

Chers parents,

La rentrée est juste derrière nous et déjà Noël approche... Pour vos commandes de chocolats et de sapins, l'ogec est là !!!

N'hésitez pas à en faire profiter vos amis, collègues et familles !!! Chaque achat permet de participer concrètement à la réalisation des projets de l'école.

Les bons de commande et règlements sont à retourner à l'école de Marigné-Peuton ou de Simplé avant le 7 novembre 2023.

La livraison aura lieu les 2 et 3 décembre lors du Marché de Noël qui aura lieu à Simplé.

Pour tous renseignements, contactez Julie au 06.35.83.98.85

Bon de commande de sapins

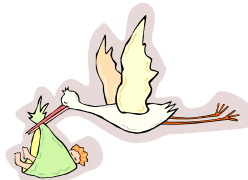
"Nerdolapin" (ne peut pas ses aiguilles) sans support			
Nom	Taille	Prix	Quantité
Prénom	100000...	12,00€	
Adresse	100000...	12,00€	
Code postal	100000...	12,00€	
Ville	100000...	12,00€	
Pays	100000...	12,00€	
Le client choisit son mode de paiement	100000...	12,00€	
2 décembre 2023	100000...	12,00€	
3 décembre 2023	100000...	12,00€	
Montant total			

Le bon de commande pour les chocolats se trouve dans le livret joint.

Etat Civil

Ils sont arrivés.....

- ❖ Sacha MENANT PORNIN, LE 20 juillet 20123
- ❖ Charlotte COLLET, le 26 juillet 2023
- ❖ Louis FOUCAULT, le 04 août 2023



Ils se sont dis « oui »

- ❖ Mr GUESDON Guillaume et Mme BALIDAS Blandine le 24 juin 2023
- ❖ Mr LEMÂLE Antony et Mme MORISSEAU Hermine le 23 septembre 2023

Ils nous ont quittés...

- ❖ Claude HUBERT, le 03 juillet 2023



Mairie de Simplé

INVITATION



CÉRÉMONIE DU 11 novembre

Afin de donner plus de solennité à la commémoration de l'Armistice, le Maire et les Anciens Combattants souhaitent associer les enfants à cette cérémonie qui se déroulera le **dimanche 12 novembre 2023** selon l'horaire suivant :

- 11h30 : Rassemblement devant la mairie
- 11h45 : Cérémonie au Monument aux Morts ;
- 12h15 : Vin d'honneur au restaurant le Cheval Blanc à Simplé

Vous êtes invités à vous joindre à vos enfants et, d'avance, je vous remercie de votre présence.

Le Maire et l'équipe municipale



Annonce

La commune recherche un agent communal pour un contrat de 10h par semaine à partir du 1^{er} janvier 2024.

Descriptif de l'emploi : aider au service des repas à la cantine, en binôme avec un autre agent. Gérer ponctuellement l'accueil périscolaire, les locations de la salle et l'entretien des locaux.

Repas des aînés

Le samedi 14 octobre, la commune a organisé son traditionnel repas des aînés. 52 personnes dont 5 nonagénaires se sont retrouvés dans la nouvelle salle du restaurant « Le cheval blanc » pour partager un moment convivial.

Le service a été assuré par 4 jeunes de la commune, Allysia, Léo, Mathéo, et Marius.



ARGUMENTAIRE TEOM - ANNÉE 2023



Sur le Pays de Craon, tous les propriétaires & usagers de biens bâtis soumis à la taxe foncière, même s'ils n'occupent pas ou très peu leur logement paient une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Cette taxe est une des composantes de la Taxe foncière. Les propriétaires qui louent leur logement peuvent inclure la TEOM dans les charges récupérables.

Comment est calculée la T.E.O.M ?

La TEOM est calculée en fonction de la valeur locative cadastrale de chaque logement.

Cette valeur sert de base au calcul des impôts.

La base est déterminée par le service Foncier des Impôts et non par la communauté de communes du Pays de Craon. Pour tenir compte de l'inflation, le gouvernement peut décider d'augmenter la base (+ 7% en 2023)

Elle prend en compte :

- La surface pondérée de l'habitation (annexes, dépendances comprises, confort du logement)
- x coefficient suivant la catégorie du logement
- Le prix au m² suivant la commune



Par conséquent, la TEOM est différente d'un logement à l'autre, et elle est différente d'une commune à une autre.

La TEOM ne prend pas en compte le nombre de livrés des bacs à la collecte, ni le volume des bacs ni le nombre de personnes qui résident dans le logement.

Qui vote le taux de la T.E.O.M ?

Ce sont les élus de la communauté de communes du Pays de Craon qui fixent chaque année le taux de cette TEOM (2022 : 12.8 % / 2023 : 14.5%).

Ce taux est identique à l'ensemble des habitations du territoire compte tenu que le service rendu est le même.

Que finance la T.E.O.M ?

La TEOM finance en grande partie les activités du service « gestion des déchets » et pas seulement la collecte des ordures ménagères.

Cette TEOM finance les dépenses suivantes :

- la gestion de la collecte des ordures ménagères en porte à porte et les frais de traitement
- la gestion de la collecte des emballages en porte à porte, et les frais liés au tri des déchets (emballages, papiers/cartons, verre) ainsi que les coûts liés aux erreurs de tri
- les frais de gestion des 7 déchetteries (équipements, gardiennages, transport, traitement)
- La communication et les actions de prévention des déchets



Pour l'année 2023, le produit de la TEOM est de 2 500 000 € pour l'ensemble des foyers de notre territoire, soit un coût moyen d'environ 200 €/logement/an → 0.55€/logement/jour (suivant la valeur locative cadastrale)

Pourquoi les dépenses ne cessent de croître ?

1/ La TGAP (taxe générale des activités polluantes) mise en place par l'Etat augmente fortement chaque année, ceci afin de limiter la production de déchets et d'encourager leur recyclage.

Pour la TGAP Stockage/Infrastructures :

De 25€/T en 2020 à 52€/T en 2023 puis 65 €/T en 2025

2/ Augmentations des frais d'incinération en prévision du remplacement des fours de l'usine de valorisation énergétique de Pontmain.

3/ Augmentation des frais de collecte des déchets (+30%) due notamment à la hausse du carburant



A la question « Plus je trie, plus je paie, à quoi bon trier ? », que répondre ?

Nous encourageons TOUS les usagers à continuer de bien trier leurs déchets afin de limiter les différentes hausses énoncées ci-dessus. Si l'usager ne trie plus correctement, ses erreurs de tri vont coûter très cher à la collectivité.

Ses moyens d'action pour réduire et mieux trier ses déchets sont :

- La réduction des déchets dans le bac ordures ménagères en déposant les biodéchets dans un composteur.
- Le tri des déchets avant de les déposer en déchetterie. Éviter au maximum de déposer dans la benne déchets enfouis/tout-venant. Plusieurs nouvelles filières existent désormais pour les plastiques, les plâtres, les jeux, les jouets, les articles de sports et articles de jardinage.
- La limitation d'apports en déchets verts dans les déchetteries en utilisant les techniques de paillage broyage ou de mulching par exemple.

Pourquoi ne pas avoir choisi la tarification incitative ?

La Tarification incitative engendrerait un surcoût lié aux investissements :

- pour la mise en œuvre du dispositif incitatif,
- pour le recrutement d'agents supplémentaires permanents pour la gestion de la facturation et la gestion des impayés.

De plus, il y aurait un risque de multiplication des incivilités et des dépôts sauvages.

D'autre part, les élus du Pays de Craon ont fait le choix avec la TEOM payée par tous les habitants du territoire, d'un impôt social et solidaire qui finance un service d'intérêt général réparti sur l'ensemble des usagers.

Enfin, pour les territoires qui ont fait le choix de la Taxe dite incitative, la part variable qui permet de réduire la taxe est assez limitée par rapport à la part fixe.

En effet, la part variable ne peut se faire que sur les flux OM qui sont déjà bas sur le Pays de Craon (110 kg/hab./an).

La part fixe doit quant à elle couvrir tous les frais du service.

DON DU SANG

Venez donner votre sang avec ou sans rdv

COSSE LE VIVIEN - SALLE DU FCC DE 14h45 à 19h00

JEUDI 28 DECEMBRE 2023 (de 14h30 à 19h)
VENDREDI 19 AVRIL 2024
VENDREDI 16 AOUT 2024
VENDREDI 13 SEPTEMBRE 2024
VENDREDI 13 DECEMBRE 2024

QUELAINES - SALLE DES FÊTES DE 16H00 à 19H00
JEUDI 19 OCTOBRE 2023
VENDREDI 22 FEVRIER 2024
JEUDI 21 JUIN 2024 (salle des Sports)
VENDREDI 18 OCTOBRE 2024

Pour prendre RDV:

Appli DON DE SANG

mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr

Crédit Mutuel
Maine-Anjou, Basse-Normandie

EN PARTENARIAT AVEC
helloasso

Imprimé et offert par le Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie
Retrouvez tous les avantages réservés aux associations
clients du Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie sur :
www.cmul.com/asso/

Crédit Mutuel Maine-Anjou Basse-Normandie, Société coopérative anonyme à capital variable, capital initial de 38 112 €, immatriculée sous le n° 555 650
205 RCS LAVAL-45, bd Volney 53093 Laval Cedex 9, contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 Place de Budapest CS32459

LA COLLECTE NATIONALE DE LA BANQUE ALIMENTAIRE AURA LIEU À CRAON

LES 24 & 25 NOVEMBRE 2023



QUAND LES DONS VOLERONT NOUS N'AURONS PLUS BESOIN DE VOUS.



Banques Alimentaires

LES BANQUES ALIMENTAIRES COLLECTENT
DONNEZ

plateformabn.org

**NOUS RECHERCHONS DES BÉNÉVOLES
POUR ASSURER DES PERMANENCES
DANS LES SURFACES DE VENTE**

SI VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER, N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER

CIAS DU PAYS DE CRAON - 29 Rue de la Libération - 53400 CRAON
Tél : 02.43.09.09.65 - Mail : contact@cias.paysdecraon.fr



Les travaux chez Cruard Charpente

Extension des bureaux

La réception du projet est prévue pour le mois de décembre. Le terrassement a débuté en avril 2023. Après l'implantation, nous avons effectué le levage des façades bois béton collé Hybrimur® et des planchers bois béton collé Hybridal® en juillet. Les bureaux seront aménagés à partir de novembre. Un nouveau parking sera créé début octobre permettant ainsi d'avoir 21 places supplémentaires pour les bureaux.



Extension des ateliers

Une autre extension voit aussi le jour du côté de nos ateliers qui serviront à la fabrication de nos planchers Hybridal®. La charpente de l'extension du bâtiment a été entièrement posée en septembre 2023. L'affectation de l'atelier aura lieu à la fin de l'année.



Cruard Charpente Charpente recrute !

Nous sommes toujours à la recherche de nos nouveaux talents ! Rejoignez nos équipes d'atelier à Simplé ou sur chantier dans tout le grand ouest !

Plus d'informations sur les offres d'emploi sur www.cruard-charpente.com

Pour toute candidature, contactez-nous :

CRUARD Charpente et Construction Bois

5, rue des Sports – 53360 SIMPLÉ –

Tel : 02 43 98 10 10 – Mail : accueil@cruard-charpente.com



**Cariste
(F/H)**



**Opérateur
machine (F/H)**



**Charpentier
(F/H)**

Quelques références chantiers en 2023

Cathédrale Notre-Dame de PARIS (75)

Reconstruction des charpentes de la flèche et du transept



Domaine Clau de Nell - TUFFALUN (75)

Construction d'une Cuverie et d'une salle d'étiquetage



Cellule commerciale - FOLLIGNY (50)

Construction d'un bâtiment avec une isolation paille



RIS ORANGIS (91)

Restauration de la charetterie et du pigeonnier

